



Code de conduite pour des relations équitables entre fournisseurs et acheteurs dans la chaîne agro-alimentaire

Rapport annuel 2010-2011

Le code de conduite pour des relations équitables entre fournisseurs et acheteurs a été signé le 20 mai 2010 par toutes les organisations représentatives de la chaîne agro-alimentaire.

Ce code prévoit la rédaction d'un rapport annuel, de manière générique, sans mention des noms individuels, sur base de l'apport des organisations de secteurs concernés. Le comité des organisations de secteurs décide d'éventuelles adaptations du code et informe le Ministre et l'Administration de ses travaux.

Ce rapport est divisé en 4 thèmes:

- Affiliations
- Suivi des recommandations
- Traitement des plaintes
- Adaptations éventuelles

1. Affiliations

Les recommandations deviennent contraignantes par une adhésion individuelle des opérateurs avec une déclaration des relations équitables entre fournisseurs et acheteurs.

Le 31 mai 2011, **221 entreprises** ont signé l'affiliation, dont

- **42 entreprises d'aliments composés pour animaux (APFACA)**
- **166 entreprises de l'industrie alimentaire (FEVIA)**
- **13 entreprises du secteur de la distribution (COMEOS)**

Les listes des entreprises adhérentes sont disponibles sur les sites web de ces organisations de secteur.

En ce qui concerne ABS, Boerenbond, FWA, UNIZO et UCM, la signature du président représente tous les membres.



2. Suivi des recommandations

Voici un aperçu des activités pour chacune des recommandations:

- *Les acheteurs et fournisseurs échangent des informations générales afin de permettre au vendeur d'adapter l'offre à la demande et – si nécessaire – de se diversifier ou de se reconvertir.*

COMEOS a annoncé qu'elle présenterait une proposition d'approche lors d'une prochaine réunion de la plate-forme de la chaîne.

- *Les acheteurs et le fournisseurs se comportent comme des partenaires pour tendre vers un développement durable de l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire. Pour ce faire, les trois dimensions*
 - *“Société” (un revenu correct tant pour le travailleur que pour l'employeur)*
 - *“Environnement” (une activité qui a un impact minimal sur le système écologique pour des générations futures)*
 - *“Economie” (une rentabilité économique suffisante pour garantir la continuité des maillons de la chaîne) sont considérées de globalement et de manière équilibrée.*

La crise dans le secteur porcin a conduit à plusieurs réunions de la plate-forme de la chaîne, où l'on a visé des solutions négociées afin de garantir la viabilité des éleveurs de porc.

En premier lieu, tous les acteurs de la chaîne se sont engagés à maintenir le niveau de prix d'avant la crise couplé à une politique d'achat inchangée. Ensuite, une proposition a été élaborée pour stabiliser au niveau européen les prix des matières premières pour les éleveurs de porc.

- *Les acheteurs garantissent un traitement soigneux des produits alimentaires afin de maximiser la valorisation des efforts des fournisseurs.*

Ce thème n'a pas été abordé durant la période de ce rapport.

- *Les acheteurs reprennent des produits locaux dans leur assortiment et les promeuvent, pour autant qu'ils soient compétitifs (au niveau du prix et de la qualité) et qu'ils puissent s'intégrer dans leur stratégie commerciale.*

Depuis 2008, les membres de COMEO s'engagent à soutenir les agriculteurs et les horticulteurs en intensifiant leur communication sur les produits belges dans les points de vente.

La part des produits belges sur les étagères des membres de Comeos reste maintenue à un niveau élevé. Pour les produits d'origine animale cela s'élève à 95%. Pour les fruits et les légumes il est difficile de donner un pourcentage global. Dans l'offre des producteurs belges, des pourcentages aussi élevés sont notés dans la saison de récolte.

- *Les acheteurs respectent l'application des délais de paiement convenus contractuellement et/ou légalement, tout en tenant compte du moment de transfert de propriété qui peut varier selon le secteur ou le produit.*



Ce thème n'a pas été abordé durant la période de ce rapport.

- *Les acheteurs et les fournisseurs établissent une convention écrite avec des conditions claires (le cas échéant le mode de compensation) dont chaque partie peut prendre connaissance au préalable.*

Ce thème n'a pas été abordé durant la période de ce rapport.

- *Les acheteurs et les fournisseurs n'imposent pas de modifications unilatérales aux conditions de contrats.*

Cf. point 3 "Traitement des plaintes" .

- *Les acheteurs et les fournisseurs reconnaissent la possibilité d'appel à la médiation avec accord de chaque partie sur le nom du médiateur.*

Ce thème n'a pas été abordé durant la période de ce rapport.

- *Les acheteurs et les fournisseurs optent résolument pour le modèle de concertation comme stratégie de résolution dans les relations réciproques.*

Un groupe d'éleveurs de porcs a mené quelques actions au moment de la crise porcine contre les entreprises du secteur de la viande et le commerce, mais les organisations agricoles signataires se sont distancées.

3. Traitement des plaintes

La plate-forme ne traite pas de plaintes individuelles mais les organisations s'informent bilatéralement d'éventuels incidents avec une copie au président de la plate-forme. Celui-ci garde un aperçu des incidents. Ensuite, le suivi de ces incidents est évalué dans la plate-forme plénière.

Pendant la période de ce rapport, quatre incidents qui se rapportent à l'adaptation unilatérale des conditions de contrat ont eu lieu. Les organisations de secteur concernées ont donné suite à chacun de ces incidents. Cela signifie que la politique de l'opérateur concerné a été expliqué selon le principe de « comply or explain ». Les plaintes ont à chaque fois été résolues ou se sont avérées en accord avec le code.

4. Adaptations éventuelles

Aujourd'hui, une éventuelle adaptation du code ne s'impose pas. Si cela changerait à l'avenir, les membres de la plate-forme de la chaîne doivent se rappeler que le code est une initiative nationale qui s'inscrit dans une perspective d'harmonisation européenne.

Le 27 septembre 2011